

## **Assemblée générale**

**Jeudi 10 mars 2022, 19h00, à la Salle Romanellaz  
Chemin de la Romanellaz 10, 1023 Crissier**

### **Procès-verbal**

#### **Ordre du jour**

1. Bienvenue
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale virtuelle du 16 mars 2021
3. Rapport d'activité 2021
4. Comptes au 31.12.2021
5. Budget 2022-2023
6. Élection des membres du Comité
7. Agenda 2022
8. Présentation de l'activité TMRL
9. Discussion et validation des Procédures et Modalités BEMS v2022
10. Divers

---

#### **1. Bienvenue**

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. En préambule, il remercie chaleureusement la Municipalité de Crissier pour la mise à disposition des locaux, la préparation de la salle et l'agape qui suivra la séance. Il salue la présence de Mme Caroline Albiker Pochon, Conseillère municipale de Crissier. Le Président prie Mme Caroline Albiker Pochon de transmettre les salutations et remerciements de l'Association à la Municipalité de Crissier.

Mme Caroline Albiker Pochon adresse un chaleureux message de bienvenue aux membres de l'association et aux invités.

Le Président salue également :

Les représentants des communes

- Mme Sylvie Pittet Blanchette, Conseillère municipale d'Ecublens
- M. Georges Chevallaz, Chef du service Enfance-Cohésion Sociale, Renens

Les invités

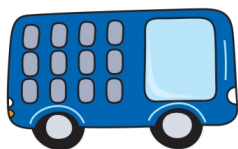
- M. Eric Bottoni, Responsable des finances de l'APREMADOL
- Mme Sophie Boucard, Responsable du bureau TMRL (Transport Mobilité Réduite Lausanne) et sa collègue
- Mme Marion Marmillon, Secrétaire-téléphoniste

Le vérificateur des comptes

- M. Jean-François Journot.

Il remercie également tous les autres membres pour leur présence, selon liste signée.

Sont excusées : les Municipalités de Bussigny, Chavannes, Renens, Villars-Ste-Croix et St-Sulpice.



Bénévoles  
Mèbre - Sorge

## Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Le Président informe de l'arrivée de deux nouveaux membres en 2021 :

- M. Jean-Jacques James et
- M. Manuel Mateos.

MM Silvino Costa et Antonio Rivetti ont quant à eux cessé leur activité au sein de l'Association. Le Président les remercie pour leur engagement.

L'Association compte désormais 28 membres actifs dont 23 chauffeurs. 16 membres sont présents à cette assemblée, ce qui porte la majorité à 9 voix, y compris le Président.

Le Président précise que l'ordre du jour a été envoyé avec la convocation à cette assemblée.

Aucune modification ou ajout n'étant demandé, l'ordre du jour est validé tel que proposé.

### **2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée générale virtuelle du 16 mars 2021**

Le procès-verbal de l'Assemblée tenues le 16 mars 2021, adressé avec la convocation, est validé sans demande de modifications à l'unanimité et avec les remerciements à leurs auteurs.

### **3. Rapport d'activité**

Le Président donne lecture du rapport d'activité (annexé) remis également avant l'assemblée. Le rapport ne soulevant pas de questions, l'assemblée le valide à l'unanimité.

### **4. Comptes au 31.12.2021**

Le Président donne lecture des résultats au 31.12.2021. Il présente les postes du bilan et les entrées et sorties enregistrées en 2021 au compte d'exploitation (voir document annexé). Il précise que l'excédent de recettes de CHF 855.20 est en diminution de CHF 818.80 par rapport à 2020. Le Président remercie sincèrement les communes pour leur soutien pour un montant total de CHF 900.-.

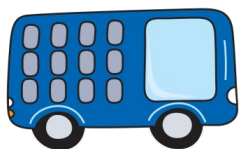
Les dépenses ont aussi diminué vu qu'il n'y a plus d'indemnités téléphone ; les frais de promotion ou publicité ont également été réduits. Les frais d'assemblées et de réunions ont diminué de CHF 241.70 par rapport à 2020, la pandémie nous a privé d'une réunion et à diminué la participation au repas.

Grâce à la campagne de vœux de fin d'année, l'Association a reçu 90 dons pour un total de CHF 3'312.- en diminution de CHF 140.- par rapport à l'année passée. Le Président remercie chaleureusement les donateurs, bénéficiaires des prestations de BEMS.

Le Président donne la parole à M. Jean-François Journot, Vérificateur des comptes, pour lecture de son rapport. Au vu de la qualité de la tenue de la comptabilité de l'Association, il recommande à l'assemblée l'approbation des comptes au 31.12.2021, en remerciant le Caissier-président pour l'excellence de son travail.

L'assemblée suit les recommandations de M. Journot et valide à l'unanimité les comptes 2021 de l'Association.

L'assemblée donne également décharge à l'unanimité au Vérificateur des comptes en le remerciant chaleureusement pour son travail.



Bénévoles  
Mèbre - Sorge

## Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

### 5. Budget 2022

D'année en année, les dépenses s'adaptent au rythme des activités et du nombre de bénéficiaires de l'Association. Déjà accepté l'année précédente lors de l'Assemblée Générale virtuelle, le budget 2022 n'est pas mis en discussion. Le Président précise que ce dernier est élaboré très tôt afin d'être adressé à l'APREMADOL dans les délais pour obtenir un soutien financier.

Le budget 2023 est présenté en séance. Le Président indique que les valeurs de 2021 ont été reprises en espérant que le nombre de demandes de courses se stabilisera comme le montre déjà la tendance dans les statistiques.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite savoir pour quelles raisons les montants des dons ont baissé ces dernières années. Le Président informe que les charges étant couvertes par les recettes, il n'a pas fait d'appels spécifiques aux communes. M. Chevallaz précise qu'il est convenu avec BEMS qu'en cas de déficit, Renens peut venir en soutien à l'association. Mme Fawer précise que l'APRE-MADOL, sur recommandation de la Conférence des municipaux du social, finance l'association au nom des communes de l'Ouest lausannois depuis sa constitution en 2013.

M. Chevallaz demande si des flyers sont toujours disponibles. Le Président répond par l'affirmative. Ceux-ci sont à disposition sur demande. Il précise qu'il en a encore un bon millier en stock.

Le budget ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est adopté à l'unanimité.

### 6. Élection des membres du comité

Les membres du comité, M. Jean Baechler, Président, coordinateur-responsable et également trésorier, et Manon Fawer, vice-présidente et coordinatrice, sont disponibles pour un nouveau mandat. Ils sont réélus à l'unanimité.

Pour la vérification des comptes, le Président propose de reconduire le mandat de M. J.-F. Journot, pour autant qu'il l'accepte. Il précise que sa tâche est assurée bénévolement. Acceptant de reconduire son mandat, l'assemblée valide M. Journot dans sa fonction à l'unanimité.

En guise de remerciements pour son engagement bénévole, le Président propose, comme l'an dernier, d'inviter M. Journot et son épouse au souper de fin d'année.

Le Président fait appel à candidat pour partager les tâches administratives et lui succéder à terme. Les personnes intéressées peuvent le contacter directement.

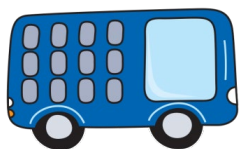
### 7. Agenda 2022

Le Président transmet l'agenda comme suit :

- **Rencontres café-croissant** : samedis 21 mai, 3 septembre, 10 décembre 2022 et 18 mars 2023 au local loisirs, sis à Mouline 18, 1022 Chavannes-près-Renens (entrée côté ouest, au niveau du parc).
- **Souper annuel** : jeudi 13.10.2022. Lieu à définir.
- **Assemblée générale 2023** : **jeudi 27 avril 2023**. Lieu : Renens.  
*NB : la date a finalement été modifiée après la séance, aucune salle n'étant disponible le 11.5.2023.*

### 8. Présentation de l'activité TMRL

Mme Sophie Boucard, responsable TMRL, présente à l'assemblée l'activité du dispositif. Les documents sont joints au présent PV.



Bénévoles  
Mèbre - Sorge

## Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

M. Chevallaz demande comment l'articulation entre les différents prestataires est assurée. Mme Boucard indique que le dispatching se fait par le numéro de téléphone d'appel de chaque prestataire. Les bénéficiaires BEMS contactent ainsi TMRL directement via le numéro de téléphone des chauffeurs bénévoles.

Mme Boucard précise que la détection des besoins particuliers des bénéficiaires se fait lors de la demande de la course à TMRL.

M. Chevallaz estime important que les courses de BEMS soient intégrées dans les statistiques de TMRL pour faire ressortir le volume assuré par les chauffeurs bénévoles BEMS.

Le Président informe qu'un champ supplémentaire apparaîtra dans la fiche d'information transmise par TMRL pour les courses : Le nom et le numéro de téléphone de la personne de contact apparaissent également.

Le Président remercie Mmes Boucard et Marmillon et salue l'excellente collaboration mise en place.

### 9. Discussion et validation des Procédures et Modalités BEMS v2022

Le Président communique qu'un chapitre « Important » a été rajouté au point 6 du document « Procédures et Modalités BEMS » : il concerne l'annonce d'accident ou de touchette qui doit impérativement être signalé immédiatement à l'administration de l'association par courriel ([info@bems.ch](mailto:info@bems.ch)). Le Président se chargera de transmettre l'information à Bénévolat Vaud. Il mentionne que les réparations doivent se faire auprès d'un garage-carrosserie agréé par l'assurance. Il répond à la question d'un membre que la couverture d'assurance est garantie pour toutes les courses annoncées et ce dès le départ du domicile du chauffeur.

Un point 7 a été ajouté concernant la responsabilité du chauffeur, lequel peut refuser une prise en charge si le/la bénéficiaire présente un comportement inadéquat. Le chauffeur informera la personne de contact/responsable du bénéficiaire.

Procédure art. 1.2 Enregistrer des demandes reçues par courriel, mensuelles et exceptionnelles : Cette procédure a été modifiée à la demande de TMRL. Les demandes reçues par courriel à [info@bems](mailto:info@bems) doivent être transmises à TMRL pour être intégrée dans la base CYBLE.

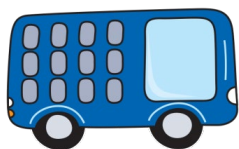
A la demande d'un membre de savoir s'il est possible d'avoir les coordonnées par exemple du médecin, le Président répond que cette information n'est pas systématiquement connue de l'association. C'est donc la personne de contact qui doit être appelée en cas de problèmes.

Le nouveau document « Procédure et Modalités BEMS » tel que proposé est validé à l'unanimité.

### 10. Divers

#### Programme de formation Bénévolat-Vaud

Le nouveau programme des formations de Bénévolat-Vaud est remis à tous les membres (voir annexe) ; le Président indique que plusieurs cours sont particulièrement intéressants pour les chauffeurs et notamment « Accompagner la personne dans sa mobilité réduite et « Conduire aujourd'hui en confiance ». Il rappelle que les cours sont entièrement financés par BEMS. Il complète en indiquant que la formation « Accompagner et soutenir la personne dans sa mobilité réduite » est assurée par Mme Sophie Boucard. Le repas de midi est offert et le cours est donné dans les locaux de l'AVASAD à l'Av. de Rhodanie 60.



Bénévoles  
Mèbre - Sorge

## Association Bénévoles Mèbre-Sorge (BEMS)

Les cartes d'autorisation de parage « Bénévolat Vaud » sont présentées en séance : le Président rappelle que seul ce modèle – 14cm v 14 cm - doit être utilisé. En cas de perte, le contacter dans les plus brefs délais. La carte plus grande, plastifiée à mettre derrière le pare-brise, est là pour se faire reconnaître lors des déplacements. Il précise qu'elle n'est pas une carte de légitimation.

Courses loisirs : le Président informe que les courses devraient pouvoir reprendre au vu des nouvelles directives sanitaires ; il sollicite l'assemblée pour une position commune. Décision est prise de proposer à nouveau des **courses loisirs dès le 1<sup>er</sup> avril 2022**. BEMS s'alignera ainsi sur l'assouplissement des mesures du système sanitaire cantonal, passage du niveau 3 à 2 dès le 1.4.2022 comme précisé par M. Bottini.

Interpellation de Serge Imhof sur l'horaire des courses : les chauffeurs sont libres d'accepter ou non des courses tôt ou tard le matin. TMRL contacte BEMS pour des courses souhaitées avant 08h00 et sensibilise les bénéficiaires que les courses sont assurées par des bénévoles. Le Président ne souhaite pas fixer de limite et rappelle que les chauffeurs doivent être libres d'accepter. Décision : TMRL peut accepter des courses dès 07h00 à transmettre à BEMS.

Le Président rappelle que pour tout transport à but médical, une quittance doit être remise au bénéficiaire contre paiement direct. Des carnets de quittances sont à disposition. Cette quittance permet au bénéficiaire d'obtenir un remboursement par son assurance.

Surcôt de CHF 1.- : Le Président propose de maintenir le surcôt de CHF 1.- appliqué lors de la pandémie pour les transports des bénéficiaires afin de faire face à l'augmentation du prix de l'essence. Les membres acceptent la proposition avec le barème des tarifs modifiés.

Mme Sylvie Pittet Blanchette apporte les cordiales salutations de la Municipalité d'Ecublens et informe qu'elle remplace sa collègue, Mme Pascale Manzini, retenue par d'autres activités. Elle souligne que sa Municipalité est très reconnaissante à BEMS et à son Président pour leur engagement. En tant que députée elle rappelle l'importance d'initiatives telle que celle de BEMS et de ses bénévoles, dont il est important de prendre soin.

Mme Caroline Albiker Pochon remercie le Président et les membres pour tout le travail assumé, leur rôle en faveur de la population ; elle souligne également l'importance de pouvoir assurer la relève pour l'avenir de l'association.

La parole n'étant plus demandée le Président lève à séance à 21h30.

Jean Baechler  
Président  
Coordinateur-responsable

Manon Fawer  
Vice-présidente  
Coordinatrice

PV : Manon Fawer

Annexes : Rapport d'activité 2021, Bilan et comptes 2021, Budget 2022-2023  
Rapport du vérificateur des comptes  
Présentation TMRL, Programme de formation Bénévolat Vaud